



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le **04 DEC. 2024**

ID : 057-245700695-20241125-D2024_148_SI-AR

DECISION 2024-148

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant le besoin de la CCCE en matière de prestation intellectuelle pour l'accompagnement à la location d'une piscine provisoire dans le cadre du projet de réhabilitation et rénovation du centre aquatique Cap Vert,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de prestation intellectuelle pour l'accompagnement à la location d'une piscine provisoire est conclu avec la société Arwytec 69 avenue du Maine à 74014 PARIS, immatriculée sous le SIRET : 518 108 386 000 47, pour un montant de tranche ferme de 16 000 € H.T. soit 19 200 € T.T.C. et un montant de tranche conditionnelle (option) de 18 800 € H.T. soit 22 560 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 25 novembre 2024

Le Président,
Michel PAQUET



Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le